

ENREGISTREMENT DES APICULTEURS EN 2010

En 2009, 381 apiculteurs étaient dûment enregistrés au Québec en vertu du Règlement sur l'enregistrement des propriétaires d'abeilles (L.R.Q. P-42, r.1.001). Un premier avis a informé les apiculteurs que la date limite pour renouveler leur enregistrement était le 1^{er} juin 2010. En juillet, 30 % d'entre eux n'ont toujours pas renouvelé leur enregistrement dont 10 % possèdent plus de 50 colonies. Un deuxième avis a récemment été envoyé afin que ces apiculteurs se conforment au Règlement. Les contrevenants qui ne se seront pas enregistrés à la suite de ce deuxième avis seront soumis aux mesures applicables dans de tels cas.

Rappelons que, en 2005, l'industrie apicole québécoise a milité pour la mise en place du Règlement sur l'enregistrement qui constitue un outil de gestion sanitaire efficace pour le secteur.

Par ailleurs, de nombreux pays industrialisés mettent actuellement en place l'enregistrement des apiculteurs comme outil de gestion sanitaire à titre de première mesure pour venir en aide aux apiculteurs qui font face à de nombreux problèmes sanitaires depuis les dernières années.

ENQUÊTE SUR LES MORTALITÉS DE COLONIES À L'HIVERNAGE DE 2010

Ce printemps, tous les apiculteurs enregistrés ont reçu par la poste un questionnaire annuel d'enquête sur les mortalités hivernales et 125 apiculteurs y ont répondu, ce qui constitue un excellent taux de participation.

La compilation des données de l'enquête indique que les pertes totales de colonies ont atteint 27 % ce printemps. Ces pertes comprennent des colonies trouvées mortes à la sortie de l'hivernage ou jugées trop faibles.

Au printemps 2009, les pertes totales de colonies étaient estimées à 30 % au Québec.

Il n'y a pas de différence significative dans les pourcentages de pertes observés pour les différentes régions du Québec. Mentionnons cependant que celles-ci sont légèrement plus élevées chez les apiculteurs qui possèdent moins de 10 colonies ainsi que ceux qui possèdent entre 11 et 50 colonies (voir figure 1).

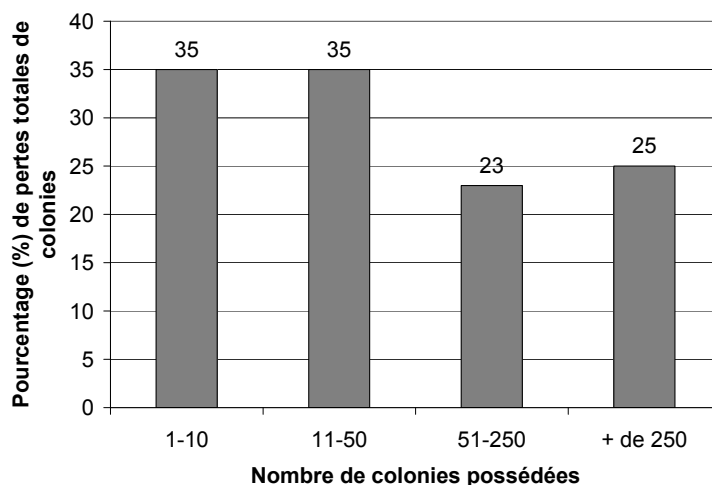


Figure 1. Pourcentage de pertes totales de colonies rapporté par les apiculteurs possédant de 1 à 10, de 11 à 50, de 51 à 250 ou plus de 250 colonies

Les principales raisons mentionnées par les répondants pour expliquer les pertes de colonies sont :

- des colonies trop faibles lors de l'entrée en hivernage;
- des problèmes de reines (colonie bourdonneuse, reine mal acceptée ou défaillante, etc.);
- la varroase;
- des colonies mortes de faim;
- des conditions climatiques difficiles (voir figure 2).

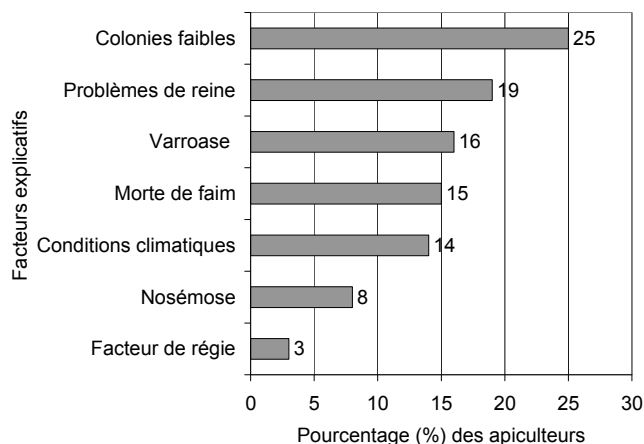


Figure 2. Pourcentage des répondants ayant identifié chacun des facteurs pour expliquer la perte hivernale de leurs colonies

Les problèmes de colonies qui s'affaiblissent anormalement en fin de saison, surtout entre le nourrissage et la mise en hivernage ainsi que ceux de la qualité et de la longévité des reines dans les colonies sont constatés plus fréquemment et devront faire l'objet de plus d'attention.

Une analyse plus détaillée des données recueillies lors de cette enquête sera effectuée prochainement et les résultats seront présentés aux apiculteurs.

Les données sur les mortalités hivernales à l'échelle canadienne, compilées par l'Association canadienne des professionnels de l'apiculture (CAPA) seront diffusées dès qu'elles seront disponibles,

Aux États-Unis, pour la même période, les pertes de colonies sont estimées à 34 % et les facteurs mentionnés par les apiculteurs pour les expliquer sont : des colonies mortes de faim, les conditions climatiques difficiles, des colonies trop faibles au début de l'hivernage, le varroa et la pauvre qualité des reines.

NOUVEAUTÉS CONCERNANT LES OPTIONS DE TRAITEMENT DE LA VARROASE EN FIN DE SAISON 2010

AMITRAZ

L'APIVAR (3,33 % Amitraz) a de nouveau été homologué d'urgence cette année par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, et ce, pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

Les apiculteurs québécois pourront donc l'utiliser cet automne en suivant strictement les directives sur l'étiquette du produit. On doit éviter une utilisation excessive ou répétitive et respecter les principes d'une lutte intégrée et rationnelle contre le varroa.

Si vous avez utilisé l'Amitraz dans le passé, il est déjà préférable d'alterner avec un autre produit à la fin de la présente saison afin d'éviter l'apparition d'une résistance. Un test spécifique (test de Pettis) visant à évaluer la résistance du varroa aux pesticides de synthèse est d'ailleurs recommandé si l'historique de leur utilisation dans votre exploitation suggère l'apparition d'un tel phénomène. Il est fortement recommandé de faire un dépistage de la varroase afin d'évaluer les niveaux d'infestation, ce qui permettra de procéder à un choix judicieux du produit de traitement.

PROJET D'HOMOLOGATION DU THYMOL

Le 23 juillet dernier, l'ARLA a déposé une proposition d'homologation complète de la préparation commerciale THYMOVAR contenant la matière active de qualité technique « thymol » pour des fins de vente et d'utilisation dans la suppression du varroa.

Une période de consultation publique de 45 jours a débuté le 23 juillet et prendra fin le 5 septembre 2010. À la suite de cette échéance, l'ARLA publiera un document de décision définitive d'homologation. Advenant une décision favorable, le THYMOVAR pourra dès lors être commercialisé. Si la réponse de l'ARLA arrive assez tôt, les apiculteurs pourront utiliser le produit pour le contrôle du varroa à la fin de la présente saison.

CAS SUSPECTÉS D'EMPOISONNEMENT DE COLONIES D'ABEILLES

Encore cette année, quelques apiculteurs ont signalé au personnel apicole du Ministère des cas suspectés d'empoisonnement de colonies d'abeilles. Deux cas retiennent particulièrement l'attention.

En Montérégie, vers la mi-mai, deux apiculteurs ont signalé une augmentation significative d'abeilles mortes ou agonisantes

de plusieurs ruches, provoquant un affaiblissement notable des colonies. Les échantillons d'abeilles prélevés pour analyse dans les laboratoires du MAPAQ ont révélé la présence de thiamethoxam et de clothianidine, pesticides systémiques de la famille des néonicotinoïdes. Ces pesticides sont notamment autorisés pour l'enrobage de plusieurs types de semences. Les teneurs décelées sont relativement importantes et pourraient expliquer les problèmes observés. Notons que l'analyse d'abeilles témoins prélevées au même moment et provenant de ruchers non affectés ne révèle aucune trace de ces pesticides.

Des scientifiques français spécialistes de la toxicité des pesticides ont été consultés et ils sont du même avis : les teneurs élevées constatées suggèrent une exposition directe au pesticide. L'information recueillie sur le terrain au moment des incidents n'a pas permis d'identifier la source de la contamination qui est survenue à une période où avait cours l'ensemencement du maïs. S'agirait-il d'une contamination des abeilles butineuses à la suite de la dispersion de poussières d'enrobage lors de l'ensemencement, comme cela a déjà été observé en Europe? Des observations additionnelles seront nécessaires pour faire la lumière sur ce type d'incidents. Il est donc important que les apiculteurs nous les déclarent.

Les signes d'empoisonnement ne sont pas toujours très évidents et ne causent pas nécessairement des mortalités importantes. Ils dépendent de la dose et de la durée d'exposition. Il faut être très attentif à tous les signes de comportement anormaux, aux mortalités accrues ou aux signes d'affaiblissement des colonies.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES EN FIN DE SAISON

Pour avoir des colonies fortes et en santé prêtes à l'hivernage, il est essentiel de respecter les points suivants :

- Toute médication contre les loques ou la nosérose doit être administrée en suivant les conditions d'utilisation mentionnées sur l'étiquette du produit ou la prescription du vétérinaire. Les antibiotiques utilisés étant instables dans le sirop administré, le non-respect de ces conditions peut se traduire par une grande perte d'efficacité du produit et une absence de contrôle de la maladie.
- Le contrôle de la varroase doit être adapté aux résultats obtenus après un dépistage adéquat de la condition dans les ruchers. On doit observer les principes de lutte intégrée et notamment s'assurer de faire une rotation adéquate des produits de contrôle. Consulter le calendrier de contrôle proposé sur Agri-Réseau à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/apiculture>
- L'acide oxalique utilisé pour le contrôle de la varroase n'est qu'un traitement tardif complémentaire à un traitement primaire qui doit être effectué tôt en septembre. Ne pas respecter ce principe pourrait se traduire par des pertes importantes dans les colonies infestées.

Auteur
D ^r Claude Boucher Téléphone : 418 643-1632, poste 2661 claud.boucher@mapaq.gouv.qc.ca
Responsable des produits d'information du RAIZO
D ^{re} France Desjardins Téléphone : 418 380-2100, poste 3115 france.desjardins@mapaq.gouv.qc.ca



Centre québécois d'inspection des aliments
et de santé animale (CQIASA)
Direction de la santé animale et de l'inspection
des viandes (DSAIV)

LISTE DES RESPONSABLES RÉGIONAUX DES ACTIVITÉS SANITAIRES APICOLES AU MAPAQ EN 2010

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

D^{re} Diane Boucher, m.v.

4260, boulevard Bourque, Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : 819 820-3011, poste 4305
Télécopieur : 819 820-3651

Courriel : diane.boucher@mapaq.gouv.qc.ca

D^{re} Mona Blouin, m.v.

5195, boulevard des Forges, bureau 55
Trois-Rivières, (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : 819 371-6844, poste 4664
Télécopieur : 819 371-4907

Courriel : Mona.Blouin@mapaq.gouv.qc.ca

D^{re} Michelle Dionne, m.v.

Galleries de Buckingham
999, rue Dollard, Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone : 819 986-8985, poste 268
Télécopieur : 819 986-9793

Courriel : michelle.dionne@mapaq.gouv.qc.ca

D^{re} Michelle Dionne, m.v.

Galleries de Buckingham
999, rue Dollard, Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone : 819 986-8985, poste 268
Télécopieur : 819 986-9793

Courriel : michelle.dionne@mapaq.gouv.qc.ca

D^{re} Isabelle Rémillard, m.v.

867, boulevard de l'Ange-Gardien, 2^e étage, L'Assomption
(Québec) J5W 4M9
Téléphone : 450 589-5745, poste 276
Télécopieur : 450 589-0648

Courriel : Isabelle.Remillard@mapaq.gouv.qc.ca

D^{re} Sophie Beaulieu, m.v.

902, rue Léger, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 371-0285, poste 231

Courriel : sophie.beaulieu@mapaq.gouv.qc.ca

D^r Hugo Tremblay, m.v.

1600, rue Bersimis, bureau 2, Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
Téléphone : 418 698-3530, poste 226
Télécopieur : 418 698-3533

Courriel : hugo.tremblay@mapaq.gouv.qc.ca

D^r Hugo Tremblay, m.v.

1600, rue Bersimis, bureau 2, Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
Téléphone : 418 698-3530, poste 226
Télécopieur : 418 698-3533

Courriel : hugo.tremblay@mapaq.gouv.qc.ca

D^r Claude Boucher, m.v.

2700, Einstein, F.1.106, Québec (Québec) G1P 3W8
Téléphone : 418 643-1632, poste 2661
Télécopieur : 418 644-6327

Courriel : claud.boucher@mapaq.gouv.qc.ca

D^r Claude Boucher, m.v.

2700, Einstein, F.1.106, Québec (Québec) G1P 3W8
Téléphone : 418 643-1632, poste 2661
Télécopieur : 418 644-6327

Courriel : claud.boucher@mapaq.gouv.qc.ca

INSPECTEURS

Estrie et Centre-du-Québec (au sud de l'autoroute 20)

Nathalie Duhaime

4260, boulevard Bourque, Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : 819 820-3011, poste 4309
Télécopieur : 819 820-3651

Courriel : nathalie.duhaime@mapaq.gouv.qc.ca

Mauricie et Centre-du-Québec (au nord de l'autoroute 20)

Annie Thibeault

5195, boul. des Forges, bureau 55, Trois-Rivières (Québec)
G8Y 4Z3
Téléphone : 819 371-6844, poste 4671
Télécopieur : 919 371-4907

Courriel : annie.thibeault@mapaq.gouv.qc.ca

Abitibi-Témiscamingue

Marie-Luce Simard

263, 1^{re} Avenue Ouest, Amos (Québec) J9T 1V1
Téléphone : 819 444-5477, poste 213

Courriel : Marie-Luce.Simard@mapaq.gouv.qc.ca

Outaouais

Serge St-Laurent

999, rue Nobel, bureau 2.56, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7A3
Téléphone : 450 569-3005, poste 234
Télécopieur : 450 569-3205

Courriel : serge.st-laurent@mapaq.gouv.qc.ca

Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière

Marie-Christine Laporte

499, rue Calixa-Lavallée, bureau 200, Joliette (Québec) J6E 7E2
Téléphone : 450 752-6851, poste 240

Courriel : Marie-Christine.Laporte@mapaq.gouv.qc.ca

Montérégie

Denise Collard

177, rue Saint-Joseph, 2^e étage Sainte-Martine (Québec)
J0S 1V0

Téléphone : 450 427-2000, poste 225
Télécopieur : 450 427-0407

Courriel : denise.collard@mapaq.gouv.qc.ca

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

Sylvie Bujold

34, boulevard Perron Ouest, C.P. 524, Caplan (Québec)
G0C 1H0

Téléphone : 418 388-2282, poste 233
Télécopieur : 418 388-2834

Courriel : sylvie.bujold@mapaq.gouv.qc.ca

Saguenay, Lac-Saint-Jean, Côte Nord et Nord-du-Québec

Marie-Lou Gagné

863, boulevard Sacré-Cœur, Saint-Félicien (Québec) G8K 1S4
Téléphone : 418 679-2422

Courriel : Marie-Lou.Gagne@mapaq.gouv.qc.ca

Québec (Région de la Capitale-Nationale)

Christian Letarte

2700, rue Einstein, F.1.106, Québec (Québec) G1P 3W8
Téléphone : 418-643-1632, poste 311
Télécopieur : 418-644-6327

Courriel : Christian.Letarte@mapaq.gouv.qc.ca

Chaudière-Appalaches

Ghislain Arcand

1120, boul. de la Rive-Sud, bureau 230, Saint-Romuald
(Québec) G6W 5M6

Téléphone : 418 834-6740, poste 228
Télécopieur : 418 834-6765

Courriel : ghislain.arcand@mapaq.gouv.qc.ca